



**Préavis municipal N° 9/2022 :
Demande d'autorisation de dépassement budgétaire 2022
Peyres-Possens – réfection des infrastructures communales
– réfection de la chaussée**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion et finances s'est réunie le 1^{er} décembre dernier en présence de M. Claude-Alain Cornu, syndic et Mme Corinne Crisinel, boursière.

Le préavis municipal 09/2022 a été étudié et les explications détaillées de Monsieur le Syndic ont été entendues.

La Commission est convaincue de la nécessité des travaux. Néanmoins, la pertinence technique n'étant pas du ressort de ladite Commission, elle s'est, comme il se doit, intéressée au financement des travaux et au dépassement du budget initialement prévu.

Les travaux réalisés pour un montant de 189'552.00 CHF sont subventionnés à la hauteur de 30% par le Canton. Le montant des travaux sera imputé sur le budget 2022 tandis que la subvention sera perçue au mieux en 2023. La réfection de 185m ne nécessite pas de recourir à l'emprunt et sera financée par la trésorerie courante pour un montant total de 132'552.00 CHF.

Le projet conduit malheureusement à un dépassement du budget de plus de 185'000.00 CHF qui avait été initialement accepté à la hauteur de 320'000.00 CHF. La Commission souligne auprès de l'Assemblée que le poste « 430.314.20 – Entretien courant – Routes » est probablement l'un des budgets les plus susceptibles de se voir dépasser en raison de sa nature souvent imprévisible malgré le bon suivi des projets au niveau communal.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances propose au Conseil communal de Montanaire :

- D'accepter le préavis n°9/2022 concernant la demande d'autorisation de dépassement budgétaire 2022 au chapitre des routes n°43 ;
- D'accorder pour ces travaux un crédit de 189'552.00 CHF ;
- De financer ces travaux pour un montant net de 132'552.00 CHF par la trésorerie courante, après déduction de la subvention estimée à 57'000.00 CHF ;
- D'autoriser la Municipalité à porter le total de ces dépenses nette, soit de 132'552.00 CHF, au compte de fonctionnement 2022 sur le chapitre des routes n°43.

Thierrens, le 4 décembre 2022

Favre Corinne, Présidente

Dubrit Christine, Vice-présidente

Forestier Kevin

Piot Emilien


Sébastien Gasser (rapporteur)